

Communiqué de presse

13 août 2026

Les espèces demeurent le moyen de paiement le plus largement accepté dans la zone euro

- Au total, 92 % des entreprises disposant de points de vente physiques acceptent les espèces
- L'acceptation des espèces a rebondi après la baisse observée pendant et après la pandémie
- L'attrait des espèces tient à la protection de la vie privée et à leur fiabilité, alors que l'acceptation des paiements mobiles augmente fortement

Selon la dernière [enquête sur l'utilisation des espèces par les entreprises dans la zone euro](#) publiée ce jour par la Banque centrale européenne, l'acceptation des espèces a légèrement rebondi.

En 2026, 92 % des entreprises vendant des biens et services dans des lieux physiques dans les secteurs du commerce de détail, de la restauration et des cafés, de l'hôtellerie, et des arts, spectacles et activités de loisirs ont déclaré accepter les espèces. Par comparaison, ce chiffre ressortait à 90 % en 2020, ce qui suggère que l'acceptation des espèces a rebondi après la baisse observée pendant et après la pandémie.

Dans l'ensemble, les espèces sont le moyen de paiement le plus largement accepté dans la zone euro. L'acceptation des paiements par carte est restée globalement stable, à 88 % entre 2024 et 2026, tandis que l'acceptation des paiements mobiles par les entreprises a nettement augmenté, passant de 36 % à 68 % sur la même période.

Dans le même temps, 25 % des entreprises de la zone euro déclarent avoir pris des mesures pour promouvoir les paiements numériques. Ces mesures incluent l'investissement dans des caisses qui acceptent les paiements scripturaux ou la réduction du nombre de caisses qui acceptent les espèces. Dans la zone euro, 13 % des entreprises ont mis en place des caisses automatiques.

Lorsqu'elles décident des modes de paiement à accepter, les entreprises citent le plus souvent comme principales considérations les préférences des consommateurs, la sécurité et la facilité de traitement.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Les espèces demeurent le moyen de paiement le plus largement accepté dans la zone euro

Par rapport aux méthodes de paiement numériques, les entreprises continuent de voir dans l'acceptation des espèces des avantages majeurs, tels que la protection de la vie privée et la fiabilité.

L'enquête a couvert 8 205 entreprises de différents pays de la zone euro. Les entretiens ont été menés entre février et avril 2026.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [M. William Lelieveldt](#) au. : +49 170 2279090

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France